

## Adepar JS + Paradiene 30.1 GS

1.4.1.1A

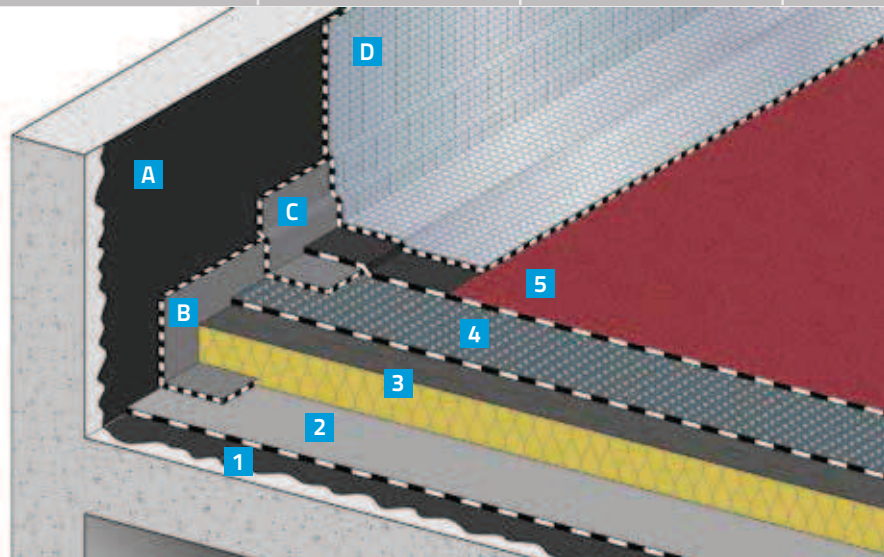
Élément porteur : maçonnerie

Sur isolant thermique

Pente  $\geq 0\%$ 

F5.I3.T3

DTA



## Partie courante

- 1 EIF Siplast Primer
- 2 Pare-vapeur Irex Profil, soudé
- 3 Isolant thermique
- 4 1<sup>re</sup> couche d'étanchéité Adepar JS, autoadhésive
- 5 2<sup>e</sup> couche d'étanchéité Paradiene 30.1 GS soudée

## Relevés

- A EIF Siplast Primer
- B Remontée du pare-vapeur Parequerre, soudée sur EIF
- C Équerre de renfort Parequerre, soudée
- D Couche de finition Paradiene S, soudée

## Isolants thermiques admissibles

(sous réserve de limitations d'emplois prévues dans leurs DTA)

Pose courante

Polyuréthane ou polyisocyanurate avec parements composites

Colle Par/Pur Glue

Polystyrène expansé (avec pare-vapeur spécifique Rampar)

Pur Glue

## Points forts

- Semi-indépendance calibrée en usine.
- Adhésivité à froid de la 1<sup>re</sup> couche appropriée aux isolants en mousses plastiques.
- Existe également en version dépolluante et sur pente  $\geq 1\%$ , Paradiene 30.1 GS NOx-Activ.

## Document de référence

- DTA Adepar.

## Pour en savoir plus

- DTU 43.1.
- Fascicule « Points Singuliers des Terrasses ».
- Fascicule « Diagnostic des supports anciens ».
- Notices produits : Adepar JS, Colle Par, Dalle Parcours, Irex Profil, NOx-Activ, Paradiene, Parequerre, Pur Glue, Rampar, Siplast Primer.

## Informations complémentaires

- Solution adaptée aux réfections avec apport d'isolant polyuréthane, sur ancienne étanchéité conservée.
- Pente > 20% : fixation en tête des lés tout les 0,25 m.
- Pente > 100% : fixation en tête des lés tout les 0,25 m, longueur des lés limitée à 5 m.
- Forte pente (cf. DTA Adepar) : les panneaux isolants sont fixés mécaniquement.
- Aires et chemins de circulation : renfort en Dalle Parcours collée à la Colle Par (pente  $\leq 20\%$ ) ou en Parafor 30 GS soudé.
- Zones techniques : renfort en Dalle Parcours collée à la Colle Par ou 2e couche en Parafor 30 GS.
- Masse surfacique (pare-vapeur + étanchéité) : environ 13,5 kg/m<sup>2</sup>.